



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Qu'est-ce qu'une Hépatite A ?

Information aux familles PREVENIR LA TRANSMISSION D'UNE HEPATITE A

Maladie contagieuse due au **virus de l'Hépatite A (VHA)** présent dans les selles des personnes atteintes ; elle se transmet le plus souvent de personne à personne.

Souvent bénigne, elle se manifeste par une fatigue, une perte de l'appétit, des troubles digestifs, parfois une coloration jaune de la peau (« jaunisse »). Chez l'enfant, il n'y a souvent aucun symptôme.

Il est recommandé de consulter un médecin généraliste dès les 1^{ers} symptômes car un vaccin peut être recommandé pour l'entourage.

- Quand est-on contagieux ?

La période de contagiosité débute **15 jours avant** la survenue de la jaunisse (ou des 1^{ers} signes cliniques) et se prolonge généralement durant les **10 jours qui suivent la jaunisse**. (Des durées de contagiosité plus longue peuvent parfois survenir sans justifier de prolongation de l'éviction)

Les mesures d'hygiène au domicile sont à renforcer car la maladie est très contagieuse.
Le virus est très résistant dans l'environnement et n'est pas détruit par les **désinfectants classiques**.

- Comment l'hépatite A se transmet-elle ?

De façon directe, essentiellement par **les mains**, par contact avec une personne atteinte (avec symptômes ou pas)



Par **contact indirect** avec des **surfaces ayant été contaminées** par une personne atteinte (sanitaires, poignées de portes, toilettes, plan de travail, jouets chez les bébés ...)

En consommant de l'**eau ou des aliments (coquillages, fruits et légumes)** ayant été contaminés lors de leur production



En consommant un repas préparé, manipulé par une personne qui est ou a été malade.

- Quels sont les gestes indispensables pour éviter la transmission de personne à personne ?

Se laver les mains :

- avant de préparer les repas
- avant de manger
- avant de donner à manger à un enfant
- après être allé aux toilettes
- après avoir changé la couche d'un bébé

Eviter de porter des bijoux aux mains

Le lavage des mains se fait à l'eau et au savon. La solution hydro-alcoolique peut être utilisée, après lavage et séchage des mains.

Pendant la période de contagiosité (jusqu'à 10 jours après les 1^{ers} signes) :

- Ne pas fréquenter la collectivité (évasion)
- Ne pas se baigner dans les piscines, pataugeoires
- **Ne pas partager les serviettes de toilettes, serviettes pour les mains, gants de toilette.**

Bien fermer le couvercle avant de tirer la chasse d'eau
Nettoyer quotidiennement les toilettes, sanitaires, surfaces fréquemment touchées par tous, poignées de portes, téléphone, interrupteurs, chasse-d'eau,
Utiliser un **détartrant désinfectant virucide ou de l'eau de Javel diluée** en respectant les précautions d'emploi



- Eviter de manipuler des denrées alimentaires pendant la période de contagiosité
- Ne pas partager ses couverts/verres
- **Laver le linge si possible à 60°** notamment le linge en contact avec des selles.

Plus informations disponibles sur :

Le site du ministère de la santé :
[L'hépatite A - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](http://www.sante.gouv.fr/hepatite-a)



Le site de Santé Publique France :
[Hépatite A – Santé publique France](http://www.santepubliquefrance.fr/hepatite-a-sante-publique-france)

